4.4 Artificialisation des sols

En 2020 (moyenne 2019-2020-2021), les 54,9 millions d'hectares de France métropolitaine se répartissent pour 39 % en **sols naturels** (principalement des sols boisés), pour 52 % en **sols agricoles** (cultivés ou toujours en herbe à l'instar des prairies) et pour 9 % en **sols artificialisés** ► **figure 1**.

En incluant les départements d'outre-mer, et notamment en raison de la Guyane recouverte en grande partie de forêts, la part des sols artificialisés de la France est ramenée à 8 %. Ces derniers rassemblent 3,5 % de sols imperméables bâtis ou revêtus et 4,5 % de sols perméables enherbés ou stabilisés. Plus de la moitié (53 %) des espaces artificialisés en France sont utilisés à des fins résidentielle, culturelle, sportive ou de loisir et un tiers est occupé par des infrastructures logistiques de transport ou de stockage. La proportion de sols artificialisés est la plus grande dans la région Île-de-France (21,5 %), puis en Martinique (16,0 %). Elle est très faible en Guyane (0,3 %) et en Corse (3,7 %), deux régions où les sols naturels sont prédominants ► **figure 2**.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » a introduit le concept de **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)** comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Le rythme de cette consommation annuelle d'espaces ralentit depuis 2012 et tend à se stabiliser autour de 21 000 hectares par an depuis 2015 ► **figure 3**. Pour autant, 320 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés entre 2009 et 2022. L'habitat demeure le premier facteur de consommation d'espaces avec 65 % de la surface consommée entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022. Avec 23 % de la surface consommée, l'activité industrielle et commerciale figure au deuxième rang. La consommation d'espaces pour de nouvelles infrastructures routières tend à diminuer et celle des infrastructures ferroviaires, bien que restant très faible, est étroitement liée aux programmes de lignes à grande vitesse.

► Définitions

Les **sols naturels** correspondent aux sols boisés, landes et friches, sols nus naturels (zones où le couvert végétal occupe moins de 25 % de la surface) tels que les plages, zones humides ou sous les eaux, surfaces en herbe à usage ni agricole, ni artificiel ; voir aussi Glossaire.

Les **sols agricoles** comprennent les sols cultivés, les jachères, les prairies et surfaces toujours en herbe. Les serres et abris hauts, les chemins à usage agricole et les autres sols agricoles (cours de ferme, aires de stockage, surfaces annexes non bâties) leur sont rattachés.

Les **sols artificialisés** recouvrent les sols bâtis (y compris les hangars agricoles), les sols revêtus (routes, parkings, etc.) et autres sols enherbés (comme les parcs et espaces verts) ou stabilisés (comme les voies ferrées, les chemins forestiers et les terrains vagues) ; voir aussi Glossaire.

La **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)** est la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. La consommation d'espaces se distingue du terme « artificialisation ». En effet, ce dernier est défini dans le cadre de la loi « Climat et résilience », comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

► Pour en savoir plus

- Agreste Graph'Agri 2023, janvier 2024.
- « Analyse de la consommation d'espaces – Période du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2022 », Rapport d'étude, Cerema, septembre 2023.
- « L'utilisation du territoire en 2019 – Enquêtes Teruti 2018-2019-2020 », Agreste Chiffres et données n° 12, septembre 2022.
- « La consommation d'espaces et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers (période 2009-2021 – chiffres au 1er janvier 2022) », Rapport, Portail de l'artificialisation des sols, Cerema.

► 1. Occupation des sols en 2019-2021

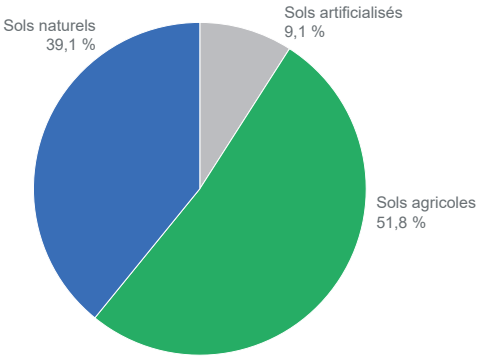

Lecture : En moyenne sur 2019-2020-2021, les sols artificialisés couvrent 9,1 % du territoire métropolitain.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste, enquêtes Teruti.

► 2. Occupation des sols en 2019-2021 par région

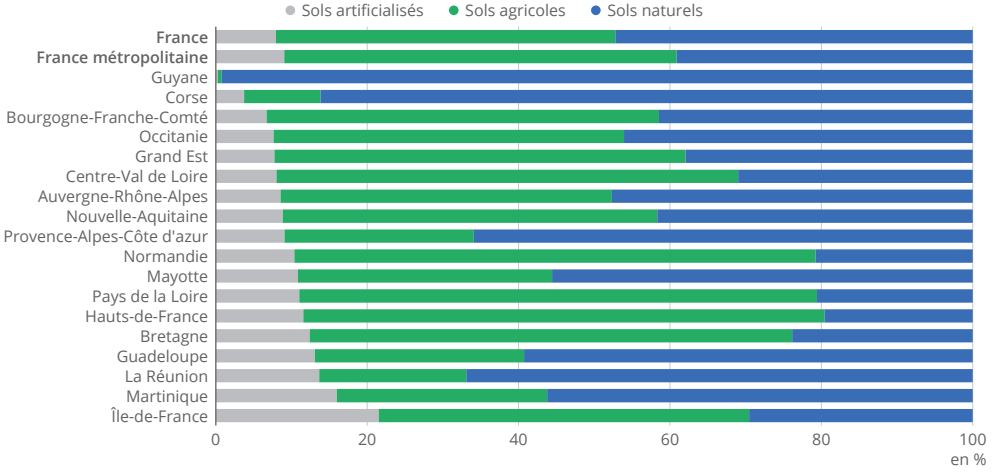

Note : Les régions sont classées selon la part des sols artificialisés.
Lecture : En moyenne sur 2019-2020-2021, en Bretagne, les sols artificialisés représentent 12,4 % de la surface totale.
Champ : France. **Source :** Agreste, enquêtes Teruti.

► 3. Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par destination

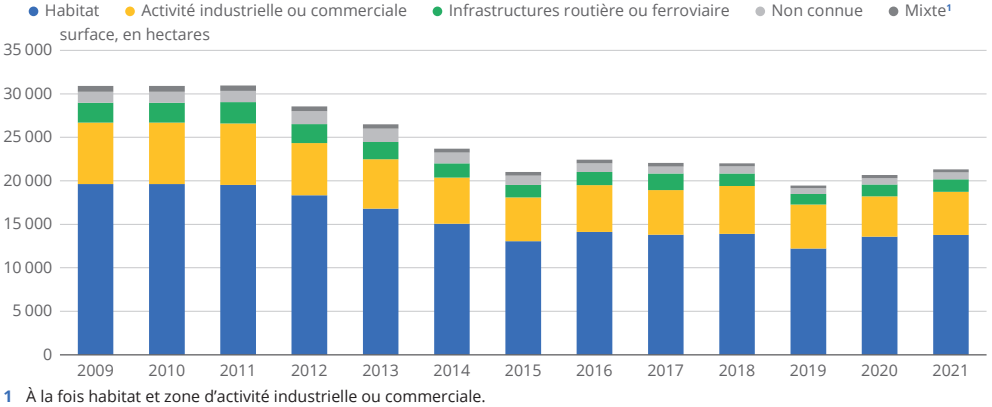

1 À la fois habitat et zone d'activité industrielle ou commerciale.
Lecture : En 2021, les espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés à hauteur de 21 310 hectares, dont 13 765 hectares destinés à l'habitat.
Champ : France. **Source :** Cerema, Fichiers fonciers 2009-2022.